



# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

**ANGLETERRE.**

Londres, le 23 avril. — On écrit de Plymouth, le 20 avril :

« Le vaisseau de S. M. le *Zebra*, commandé par lord T. C. Beauclerk, est arrivé jeudi de la station des Indes orientales. Le choléra sévissait avec violence aux Indes. Près de 100 hommes du 78<sup>e</sup> régiment avait été transportés aux hôpitaux, et 17 furent ensevelis en un jour. Le *Zebra* s'arrêta à Sainte-Hélène, le 28 février, où un grand bâtiment hollandais, venant des Indes avait été mis sous embargo. »

— On écrit de Portsmouth, le 20 avril :

« Le brick de S. M. le *Camcay*, de 28 canons, capitaine Henry Eden, ayant été radoubé, est sorti du port jeudi, et s'est dirigé hier vers les Dunes ; de là, il reprendra sa station dans la mer du Nord. »

« Le *Volage*, de 28 canons, a été désigné hier pour un service étranger. Le vaisseau de S. M. le *Castor*, de 36 canons, est arrivé mercredi à la Little-Nore, de Chatam ; il doit aller rejoindre, avec la plus grande célérité la flotte du vice-amiral sir P. Malcolin. »

— On écrit d'Oporto, le 8 avril :

« On s'attendait à une attaque le jour de l'anniversaire de Dona Maria, mais rien de semblable n'a eu lieu. Les Miguellistes fortifient Monte-da-Cavello, d'où ils peuvent faire un feu croisé sur la ville, qui ferait beaucoup de mal. Quelques coups de canon ont été dirigés par eux sur la ville, hier matin et aujourd'hui, plusieurs personnes en ont été victimes. Nous sommes sans nouvelles de l'amiral Sartorius. Le *London Merchant*, qui a à bord le général Doyle, est toujours à Vigo, mais ne communique pas avec la terre. Le colonel anglais, Sadler, a été inhumé le 6, avec les honneurs dus à son rang ; toutefois, le convoi ne se composait que de son régiment. »

« Le capitaine anglais Sorrel a informé les contre-mâtres des navires marchands anglais qui se trouvent dans le Douro, que le brigadier général miguelliste Lemos, a demandé que ces navires se séparassent des bâtiments pédistes, parce qu'il ne pouvait pas répondre des dommages que pourraient leur causer les batteries du sud. En conséquence, les bâtiments sont allés mouiller près du couvent de Santo-Antonio. »

— Dans la séance de la chambre des communes d'hier, M. Attwood a demandé aux ministres des explications sur l'entrée des Russes en Turquie, qui, d'après les bruits qui circulent, seraient à la veille d'entrer à Constantinople, ou y seraient déjà.

L'honorable membre regarde cet événement comme contraire à l'honneur de la nation anglaise, et il a demandé si le gouvernement avait pris des mesures pour s'y opposer. Le chancelier de l'échiquier a répondu qu'il ne savait rien relativement à l'entrée des Russes à Constantinople, et que l'état des négociations ne permettait pas d'entrer dans de plus amples détails.

**FRANCE.**

Paris, le 24 avril. — M. de Rigny, hier soir, racontait que l'on était sans nouvelles directes d'Alexandrie et de Constantinople. C'est encore M. le comte d'Appony qui a fait dans la journée la communication des diverses correspondances de Vienne qui annoncent l'acceptation des conditions de paix échangées entre Méhémet-Ali et le sultan par l'intermédiaire d'Halil-Pacha.

Le cabinet de Vienne paraît toujours seconder la politique pacifique du cabinet des Tuileries pour prévenir l'occupation russe. Il y a cependant lieu de croire que le cabinet de Saint-Petersbourg ne presse pas les conséquences d'une résistance qu'il ne serait pas encore en état de dominer. Au 30 mars il n'y aura pas 25,000 hommes disponibles devant Constantinople.

On parle d'un nouveau traité d'alliance entre le Czar et sa hauteesse pour réprimer toutes les tentations que Méhémet-Ali pourrait faire pour étendre sa domination dans l'Asie mineure. M. le prince de Talleyrand a écrit, dit-on, une note très-présentes pour déterminer le cabinet à mettre fin à l'affaire turco-égyptienne. Il paraît que les explications de lord Palmerston et lord Grey laissent peu d'espoir d'une coopération utile contre les projets de la Russie.

— On dit que l'intention du gouvernement français était d'envoyer dans le Levant un nombre moins considérable de bâtiments, en sorte que la flotte française aurait été prête beaucoup plus tôt ; mais la nouvelle des forces de terre qui s'avancent sur Constantinople du côté du Pruth aurait nécessité l'armement d'un grand nombre de nouveaux bâtiments dont la plupart sont déjà prêts à mettre à la voile.

— On dit que l'ambassadeur russe près le cabinet de Londres a signifié à lord Palmerston et au prince de Talleyrand que la cour de Saint-Petersbourg ne prendrait aucune part dans les négociations de la conférence tant que la France et l'Angleterre n'auraient pas renoncé à leurs mesures de coercition. En conséquence M. Dedel a déclaré que S. M. néerlandaise ne pouvait point entrer dans aucun arrangement définitif tant que la Russie se tiendrait à l'écart.

D'un autre côté, il paraît se confirmer que les bâtiments hollandais ont reçu l'autorisation de naviguer sous pavillon russe, de manière à éviter le blocus formé par la France et l'Angleterre. Cette mesure de la part du cabinet russe équivaldrait à un acte d'hostilité contre les cabinets de Londres et de Paris.

— S. A. R. M<sup>me</sup> la princesse Adélaïde est arrivée de Bruxelles aujourd'hui à quatre heures après-midi. M. le duc de Nemours et les princesses Marie et Clémentine, qui l'avaient accompagnée en Belgique, sont également de retour.

— Le président de la chambre des députés a annoncé hier qu'il y aurait sous peu de jours une séance royale pour la clôture de la session.

— Il paraît que vendredi est le jour fixé pour la clôture de la session. Le roi la fermera en personne par un discours où, après avoir remercié les chambres de leurs concours et des sacrifices qu'elles font au bien de l'état en assistant à la seconde session, il promettra des réductions dans le budget de 1834. La seconde session s'ouvrira lundi par la lecture d'une ordonnance royale, de la même manière qu'on fait l'ouverture du parlement par commission dans la Grande-Bretagne. (Temps.)

— Aussitôt après la constitution définitive de la chambre (pour la seconde session), M. le ministre des finances lui présentera le budget de 1834, et une loi sur l'amortissement. (Jour. des Débats.)

— Le gouvernement a reçu hier une dépêche télégraphique des quatre médecins envoyés à Blaye, annonçant que la duchesse de Berry est dans un tel état de phisie, que si elle n'était soutenue par l'excitation fébrile qui accompagne la grossesse, elle mourrait infailliblement dans les vingt-quatre heures.

On prétend que l'annonce de ces faits très-exagérée doit motiver la mise en liberté très-prochaine de la duchesse.

— M. de Palmella est parti de Paris ce matin pour retourner à Londres. La paix est faite et don Pedro l'a fait duc.

— A l'occasion du procès pour l'épée de Napoléon, M. Marchand, son ancien valet de chambre, vient de faire insérer dans la *Gazette des Tribunaux* deux lettres, d'où il résulte qu'il n'a point délivré à Marie-Louise les objets précieux dont le dépôt lui a été confié, et que celle-ci ne lui a jamais fait connaître l'intention de réclamer à cet égard. Il déclare qu'il ne se démentira de ces objets qu'avec la certitude que de part ni d'autre, on ne désapprouvera la restitution qu'il est dans le cas de ne faire qu'aux héritiers reconnus et certains du duc de Reichstadt.

— S. M. la reine des Français a fait don à l'église catholique d'Alger de magnifiques ornemens. Ils sont arrivés à bord de la gabarre *Oise*, et on a pu les admirer le jour même de la solennité de Pâques. On annonce que la munificence royale ne se bornera pas là, et que de nouveaux dons encore viendront enrichir un aussi beau monument.

Déjà l'on s'occupe d'autres embellissemens intérieurs : le sol et l'autel seront en marbre blanc, toutes les voûtes soigneusement réparées, et les versets du Coran peints en noir sur un fond blanc, deviendront d'une lecture plus facile. Mais dans tout ce qui sera exécuté pour compléter l'installation de ce temple, on n'oubliera point de quel intérêt il est de lui conserver son ancien style. Il importe qu'on ne puisse jamais oublier qu'il a été mosquée, et que c'est avec un empressement et une tolérance qu'on ne peut trop hautement admirer que la cession en a été faite aux chrétiens par ceux-là même auxquels on pouvait supposer des intérêts peu favorables à l'établissement de notre culte en Afrique. (Moniteur algérien.)

**BELGIQUE.**

BRUXELLES, LE 26 AVRIL.

Hier, S. M. accompagnée de plusieurs généraux, des commandans militaire et de la place a visité les casernes de Ste-Elisabeth, des Annonciades, du Petit-Château, de la Gendarmerie et l'Ecole Militaire.

— M. le comte Félix de Merode est de retour à Bruxelles.

— On organise en ce moment des camps pour une très-grande partie de notre armée. L'économie qui résultera de cette mesure se conçoit aisément lorsque l'on compare le prix de 52 centimes payés à l'habitant pour la nourriture du soldat et celui de 45 centimes, prix obtenu par le dernier marché. On calcule qu'elle pourra s'élever à la fin de l'exercice à plus de 2 millions.

— Depuis avant-hier après-midi jusqu'à hier soir, 9 courriers du commerce sont arrivés et passés par cette ville, venant tous de Paris et allant à Anvers, etc.

Un courrier du cabinet anglais a aussi passé hier après-midi venant de Londres avec des dépêches pour Vienne.

— La communauté israélite de cette ville vient d'acquiescer la salle de spectacle de la rue de Bavière à Bruxelles pour la transformer en synagogue.

— A la bourse d'aujourd'hui 26, les fonds ont été faibles. Les perpétuelles qui ont été vendus ce matin à 68 sont tombés à 67 1/4 ; les Rothschilds étaient peu demandés, on a fait quelques affaires à 86 3/8. Les vendeurs demandaient 86 1/2, il n'y avait pas d'acheteurs à ce prix.

—Le *Moniteur* de ce matin publie les deux arrêtés royaux du 9 avril qui suivent, et qui sont relatifs aux indemnités de table et de frais de bureaux pour les officiers-généraux et supérieurs :

Art. 1<sup>er</sup>. A dater du 1<sup>er</sup> mai prochain, le traitement supplémentaire accordé pour frais de table et de représentation aux officiers-généraux employés à l'armée, depuis qu'elle est mise sur le pied de guerre, sera réglé à 500 fr. par mois pour les généraux de division, et à 250 francs par mois pour les généraux de brigade.

2. Le traitement supplémentaire ne sera néanmoins payé qu'au chef de l'état-major-général et aux généraux de division et de brigade dont les troupes seront campées ou cantonnées.

3. Nul autre officier-général ou supérieur dans l'armée n'a droit à cette allocation.

Art. 1<sup>er</sup>. A dater du 1<sup>er</sup> mai prochain, les indemnités de frais de bureau accordées aux diverses fonctions qui résultent de la mise de l'armée sur le pied de guerre, seront réglées par mois comme il suit :

250 fr. au chef de l'état-major-général de l'armée ;  
200 fr. au commandant en chef de l'artillerie ;  
200 fr. au commandant en chef du génie ;  
150 fr. au chef d'état-major de chaque division ;  
50 fr. à chaque commandant de brigade ;  
50 fr. au commandant de l'artillerie de chaque division ;  
50 fr. au vauquemestre-général ;  
500 fr. à l'intendant en chef de l'armée ;  
150 fr. à l'intendant de chaque division.

Art. 2. Les indemnités de frais de bureau pour le service de l'intérieur resteront réglées par an ainsi qu'elles sont fixées par l'art. 6 de notre arrêté du 22 décembre 1832.

#### LIÈGE, LE 27 AVRIL.

On lit dans l'*Indépendant* :

« Le bruit de la dissolution prochaine de la chambre des représentans est généralement répandu depuis deux ou trois jours. Hier au soir, ce bruit a pris plus de consistance, et un journal a annoncé que l'arrêté de dissolution avait été signé dans la matinée, en ajoutant que M. Van Der Straten de Ponthoz, attaché à la légation belge à Paris, avait reçu l'ordre de se tenir prêt à partir pour porter copie de cet acte à Louis-Philippe. Nous savons qu'hier au soir, fort tard, M. Van Der Straten n'avait pas encore quitté Bruxelles, et, pour ce qui est de la dissolution, nous n'avons pas des renseignements assez précis pour pouvoir nier ou affirmer le fait. »

*L'Émancipation* dit :

« L'arrêté de dissolution n'est pas signé ainsi que le prétend une feuille de l'après-midi. Il n'y a encore rien de définitivement décidé. C'est le contraire qui paraîtrait prévaloir. Une estafette a été expédiée à 3 heures à M. de Theux qui était reparti ce matin pour Liège. Si les dépêches qui sont adressées à cet ex-ministre ne lui portent pas plus de latitude pour arriver à cette homogénéité de système et de personnes nécessaires à la composition d'un cabinet, il est évident qu'on veut seulement avoir l'air de faire des démarches réitérées. Le ministère a été partagé dans le dernier conseil sur la question de dissolution. MM. Lebeau et Rogier l'ont vivement appuyée. M. Goblet l'a combattue. »

— On écrit d'Anvers, le 26 avril :

« Ce matin on a entendu le canon dans les environs de Lillo; cette fois il venait du fort belge la *Croix*. »

« C'est un fait digne de remarque que malgré les pertes que notre ville a pu éprouver par suite des événemens politiques, jamais les constructions n'y ont été aussi nombreuses qu'en ce moment. Il ne reste plus guère que 5 ou 6 maisons à rebâtir de toutes celles qui ont été incendiées lors du bombardement. Dans presque toutes nos rues on aperçoit des constructions nouvelles. Il est impossible de se procurer des ouvriers à quelque prix que ce soit, tant les engagemens sont pris d'avance. C'est là une réponse victorieuse aux doléances des feuilles orangistes sur notre misère et notre ruine. (Phare.) »

« On a reçu à Londres l'avis de la perte totale d'un bâtiment de la compagnie des Indes, le *James Sibbald*, allant de Calcutta à Londres. Sa cargaison, consistant en 350 caisses de sucres et 1500 caisses d'indigo était évaluée à 1,500,000 fr. »

— Le nommé Schuman, condamné aux travaux forcés à perpétuité pour meurtre, dont nous avons annoncé l'évasion de la prison d'Arlon, a été arrêté à Luxembourg où il s'était réfugié. Par un

hasard assez singulier, un arrêté royal, pris sur son recours en grâce, lui accordait remise de la flétrissure et commutation de sa condamnation en une peine temporaire, lorsqu'il venait de consommer son évasion. Cet homme avait su inspirer de la confiance et de l'intérêt par une conduite régulière ainsi que par les marques de son repentir.

— La régence de Liège a adressé un avis au ministre de l'intérieur, à l'appui du projet concernant le chemin à orniers de fer d'Anvers à Cologne. Il résulte de cet avis que les données générales pour couvrir les dépenses de la route, telles qu'elles sont énoncées au mémoire du ministre, sont restées bien loin en-dessous de ce qu'un tel chemin produirait effectivement, surtout pour ce qui concerne l'embranchement de Liège à Anvers.

— Par arrêté du 20 de ce mois, M. Lejeune, imprimeur à Bruxelles, est autorisé à réimprimer et à publier, à ses frais, le mémoire de MM. Simons et de Ridder, ingénieurs des ponts et chaussées, sur l'établissement projeté d'une route en fer d'Anvers à la Meuse et vers le Rhin.

— On mande de Trieste, le 16 avril :

« On assure que l'île de Chypre s'est déclarée en faveur des Égyptiens, et que 4000 hommes de l'armée d'Ibrahim occupent Smyrne et se sont emparés du Golfe. Le commissaire turc aurait été renvoyé à Constantinople sur un petit bâtiment, tandis que la frégate sur laquelle il était arrivé aurait été retenue par le vice-roi d'Égypte. Cette dernière nouvelle mérite confirmation. »

— On lit dans un journal d'Allemagne :

« Le *Constitutionnel* disait, il y a quelques jours, que le trône de France avait été offert à Joseph Napoléon (par qui?) à condition qu'il adopterait une constitution toute républicaine, et que ce prince avait déclaré qu'il se considérait comme Napoléon III, et qu'il ne reconnaissait tout au plus comme nécessaires que quelques modifications à apporter aux ci-devant constitutions de l'empire français. »

« D'autres journaux nous annoncent que les armes de Napoléon, comme celles d'Achille, suscitent un procès parmi les héritiers de l'empereur. C'est une manière évidente de rappeler le souvenir des Français et sur l'homme et sur sa gloire. »

« Les entrepreneurs d'un nouveau journal français ont résolu d'intituler ce journal *Napoléon*. Ce titre dit assez dans quel sens on se propose d'influencer l'opinion. »

« Enfin, un ouvrage est publié dans ce moment, et porte pour titre : *Joseph Napoléon jugé par ses contemporains*. Nous ne doutons pas que le but de ce livre ne soit de démontrer que l'empereur aura dans Joseph un digne héritier de son droit et de ses prétentions au trône. »

« Un grand nombre de symptômes divers prouvent que l'esprit napoléoniste se réveille en France et y obtient quelque succès. On attribue à des relations trop intimes avec la famille Bonaparte la démission donnée au général Gourgand de sa place de gouverneur de Vincennes. »

« Ces circonstances sur lesquelles nous reviendrons et qui ne doivent pas échapper à l'observateur peuvent servir à compléter en France la situation des partis. »

— On mande de Riga, 9 avril :

« D'après une publication récente, un corps de 19,000 hommes s'assemblera ici au mois de mai pour être passé en revue par l'empereur. »

Nous avons donné dernièrement une note des ministres Talleyrand et Palmerston, adressée le 2 avril au plénipotentiaire hollandais M. Dedel, en réponse à des propositions portées à Londres par ce dernier, nous avons déjà fait connaître la substance de ces propositions; en voici le texte :

*Projet de convention provisoire, présenté par M. Dedel, le 23 mars 1833.*

Leurs majestés le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, le roi des Français et le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, désirant rétablir entre elles les relations telles qu'elles ont existé avant le mois de novembre 1832, ont résolu de conclure à cet effet une convention, et ont nommé leurs plénipotentiaires, savoir, etc.

Lesquels sont convenus des articles suivans :  
Art. 1<sup>er</sup>. Aussitôt après l'échange des ratifications de la présente convention, leurs majestés le roi des Français et le roi du royaume-uni, de la Grande-Bretagne et d'Irlande lèveront l'embargo qu'elles ont mis sur les vaisseaux, bâtimens et marchandises appartenant aux sujets de S. M. le roi des Pays-Bas, et tous les bâtimens avec leurs cargaisons seront sur-le-champ relâchés et restitués à leurs propriétaires respectifs.

Parcèlement, Sa Majesté le roi des Pays-Bas révoquera les mesures prises dans ses états à l'égard des pavillons français et anglais.

2. A la même époque, les militaires néerlandais, tant ceux de la marine que de l'armée royale, actuellement retenus en France,

retourneront dans les états de S. M. le roi des Pays-Bas, avec armes, bagages, voitures, chevaux et autres objets appartenans aux corps et aux individus.

3. En attendant la conclusion d'un traité définitif, destiné à régler la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, il y aura jusqu'au 1<sup>er</sup> août prochain un armistice complet entre les troupes de S. M. le roi des Pays-Bas, grand duc de Luxembourg et les troupes belges.

4. Pendant cet armistice, la navigation de l'Escaut aura lieu sur le même pied qu'avant le premier novembre dernier. Les troupes belges évacueront les endroits sur les deux rives de l'Escaut, depuis la Pipe de Tabac jusqu'au dessous du village de Doel et du fort Frédéric-Henri, qu'elles n'occupaient pas le premier novembre, et y rétabliront les choses sur le même pied où elles se trouvaient avant cette époque.

5. Immédiatement après les ratifications de la présente convention, la navigation de la Meuse sera ouverte au commerce, et jusqu'à ce qu'un règlement définitif soit arrêté à ce sujet, elle sera assujétie aux dispositions de la convention signée à Mayence, le 31 mars 1831, pour la navigation du Rhin, en autant que ces dispositions pourront s'appliquer à ladite rivière.

Les communications entre la forteresse de Maestricht et la frontière du Brabant septentrional, et entre ladite forteresse et l'Allemagne seront libres et sans entraves.

6. Les hautes parties contractantes s'engagent à inviter immédiatement les cours d'Autriche, de Prusse et de Russie à s'occuper sans délai avec elles du traité définitif de séparation entre la Hollande et la Belgique.

7. L'échange des ratifications de la présente convention aura lieu à Londres dans le terme de dix jours, où plutôt si faire se peut.

#### NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 23 avril :

« Aujourd'hui à midi, S. M. le roi est revenu dans cette résidence, et le conseil de cabinet s'est réuni à l'heure ordinaire. »

« Le roi a porté, le 13 du mois dernier, un arrêté qui ordonne l'établissement à Rotterdam d'une maison de correction, spécialement et exclusivement destinée pour les jeunes condamnés. On s'occupera de l'amélioration de leurs mœurs et de leur instruction. Les deux sexes y seront séparés. On n'y recevra que les condamnés n'ayant pas atteint leur 18<sup>e</sup> année à l'époque de leur condamnation, sans distinction du crime ou délit qu'ils auront commis, ni des peines qu'ils auront encourues. Mais il y aura un local à part pour les coupables des crimes les plus graves, suivant l'échelle du code pénal. Une fois reçus, ces condamnés y achèveront leur peine, même après avoir atteint leur 18<sup>e</sup> année. (J. de La Haye.) »

— On mande de Zélande, le 22 avril :

« Deux matelots et un soldat de marine hollandais sont encore parvenus à se sauver de la captivité en France. Un des matelots était celui qui dans la citadelle d'Anvers, lors du siège, avait occupé un milieu d'une grêle de boulets attaché de nouveau le pavillon hollandais qui avait été abattu. Le soldat de marine était sorti le 17 d'Aire, déguisé en ouvrier, avec une bêche sur l'épaule. Dans les environs de Bruges il fut arrêté par un garde champêtre belge armé, qu'il assomma de sa bêche, et se mit ensuite à courir et arriva heureusement à Lapscheure, près du pavillon hollandais, où il fut secouru par deux femmes Flamandes, qui lui fournirent les moyens de se transporter à St.-Antoine Termuiden. »

#### TAXE DU PAIN A LIÈGE du 27 avril.

Pain de seigle, 24 centimes.  
Pain moitié seigle et moitié froment 34 centimes.  
Pain dit de ménage, 44 centimes.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 26 avril.

*Naisances* : 4 garçons, 6 filles.  
*Décès* : 1 garç., 2 hommes; 1 femme, savoir : Gilles Bastin, âgé de 75 ans, colporteur, rue Pierreuse, époux de Marguerite Siquet. — Noël Louis Devillers, âgé de 37 ans, forgeron, rue Bernalmont, époux de Jeanne Sauveur. — Marie Jeanne Genin, âgée de 73 ans, faubourg St.-Gilles, veuve de Nicolas Charon. — Catherine Lemaire âgée de 48 ans, cultivateur faubourg St.-Laurent.

#### THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE

Aujourd'hui dimanche 28 avril, la dernière représentation de *Robert le Diable*, grand opéra en 5 actes, musique de Meyerbeer.

Cette pièce sera ornée des décors qui ont servi lors de la création de l'ouvrage à Liège et paraîtront pour la dernière fois.

Au premier jour, la troisième représentation de *Lucio Borgia* et la première de la *Fête de ma Femme*, vaudrillade en un acte.

Le 30 avril, sans remise, la clôture de l'année théâtrale.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Aujourd'hui dimanche, 28 avril.

CLOTURE des représentations de M. PLATEL.

Grande et dernière représentation de PRESTIDIGITATION ITALIENNE, cette soirée sera composée de différentes pièces de physique amusante, dans le genre du célèbre Hill, en 3 parties, il terminera ses expériences par le PARAFAGRAMUS, ou le violon enchanté, jeu digne d'admiration, il variera son spectacle par des JEUX INDIENS, et il le terminera par la FANTASMAGORIE, d'après le célèbre Robertson de Paris.

On commencera à 7 heures, au local St.-André, place du Marché, où l'on pourra se procurer des cartes à l'avance, de 10 heures du matin, à 3 heures de l'après-midi. 496

GRAND HOTEL DES BAINS A CHAUFFONTAINE.

LEJEUNE-BEONDEN a l'honneur d'informer que l'ouverture de son hôtel aura lieu dimanche prochain 28 courant.

Les demoiselles D'ARBFONTAINE, rue Pont-d'Ile, n° 2, ont l'honneur d'annoncer qu'elles viennent de recevoir un nouvel assortiment de MODES et LINGERIES en tout ce qui a paru de plus nouveau pour la saison. 205

RUE DE LA RÉGENCE, N° 729.

Mlle. Victoire PEPINSTER a l'honneur d'annoncer son retour avec un ASSORTIMENT complet de MODES, LINGERIES et BRODERIES fines.

Son magasin est aussi très-bien assorti en étoffes blanches de tout genre. Les soins qu'elle a mis dans le choix de tous ces articles, lui permettent de les offrir aux prix les plus avantageux. 147

GHAYE fils, rue Vinave-d'Ile, n° 36, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de Paris, un assortiment de CHAPEAUX modes de Longchamps, tant en feutre, de toute première qualité, qu'en soie sur feutre imperméable.

120,000 FRANCS à PLACER par partie si on désire. S'adresser à N. J. DISTER, demeurant au faubourg Ste.-Marguerite, à Liège, n° 261. 768

On a reçu une forte partie de PLUMES DE LIT de diverses qualités chez COUCLET, rue devant la Magdelaine, n° 264.

Ch. DUFOUR, marchand-tailleur, à Huy, rue Griange, n° 276, désirant donner de l'extension à son état, informe que dorénavant il fournira les habits, redingottes, pantalons, gilets, etc., aux prix suivants; savoir :

Redingottes à frs. 41, 43, 47, 50, 59 et 63. — Habits à frs. 37, 40, 44, 48, 52 et 55. — Pantalons en cuir de laine à frs. 18, 24 et 25; en drap à 16, 18, 20, 22, 25 et 28 — Gilets en piqué à frs. 7, 7-50 et 8; en poil de chèvre en cachemirienne à frs. 9

Ayant reçu les modes de Paris les plus récentes et ayant un assortiment complet de draps, étoffes pour gilets, pantalons etc. Il croit pouvoir assurer que les objets que l'on se procurera chez lui ne laisseront rien à désirer sous aucun rapport. 495

Des OUVRIERS CHARRONS peuvent se présenter au n° 503, Outre-Meuse, rue Puits-en-Sock. 804

Catalogue d'une superbe collection de FLEURS,

Dont la vente aura lieu à la salle de A. DUUVIER, rue Velbruck, le mercredi 4<sup>er</sup> mai, à deux heures de relevée, où le catalogue se distribue. On y VENDRA une quantité de GHAISES de jardin. Nota. Le propriétaire garantit les plantes. 482

VENTE POUR CAUSE DE DÉCÈS.

VENDREDI 3 mai, il sera VENDU à la salle de François THONNARD, rue Féronstrée, tout le mobilier d'une bonne maison, consistant en plusieurs secrétaires, commodes, consoles, tables, lavabaux, bois de lit, le tout en ACAJOU, glace et beaucoup d'autres beaux meubles; plus, des objets de literies, batterie et ustensiles de cuisine, une collection de médailles et de pièces de monnaies rares, une superbe voiture d'enfant et une infinité d'autres objets trop long à détailler.

MARDI 7 mai, et jours suivants, s'il y a lieu VENTE d'une grande et belle collection de livres dans laquelle se trouvent les principaux ouvrages des plus savants auteurs, ils seront nécessairement vendus à leur première exposition. Avis aux amateurs, qu'on se le dise, l'occasion est favorable pour ceux qui veulent se donner une bibliothèque. Le catalogue se délivrera à partir du 3 mai à la salle de Vente et sous la Tour, n° 68. 498

Lundi 29 courant, on VENDRA à la Salle de A. DUUVIER, rue Velbruck, plusieurs fusils, entr'autres 2 à deux coups, pistolets, 2 petites voitures d'enfant, une quantité d'habillements et meubles, etc. 200

Une NOURRICE peut se présenter au faubourg Ste.-Marguerite, n° 248. 14

## CUIRS, PEAUX DE VEAUX ET BASSANES LAQUÉS.

La maison Henri HAUTERMANN, à Liège, rue des Tanneurs, n° 123, a l'honneur d'informer à ses commettans, que sa fabrique de cuirs laqués en tous genres est en pleine activité.

Elle a la certitude, vu la bonne qualité et le beau fini, qu'elle pourra rivaliser avec ce qui se fabrique de mieux en Angleterre et en Allemagne.

Elle a, en même temps, établi ses prix très-modiques et inférieurs à ceux que l'on a du payer à l'étranger jusqu'à ce jour.

## ( ) VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.

Mercredi premier mai 1833, à deux heures de relevée; le notaire PAQUE VENDRA dans la cour des Messageries, à gauche, place Verte, à Liège, un superbe MOBILIER en ACAJOU, consistant en plusieurs lits, secrétaires, commodes à toilettes, tables à thé et à jeu, jardinières, fortes, canapés, chaises, fauteuils, matelats à ressorts et à crins et traversins, bois de lits, tables et garde-robes en chêne. Le tout n'ayant servi que six mois. Ces meubles sont à voir le matin du jour de la vente.

## VENTE DE MEUBLES, pour cause de départ.

Vendredi 3 mai 1833, et le lendemain, s'il y a lieu, à 2 heures de relevée, (au lieu du jeudi 2 mai, précédemment annoncé) il sera VENDU par le ministère du notaire DELEXHY, à l'hôtel portant le n° 674, rue des Celestines, à Liège, tous les meubles qui s'y trouvent, consistant principalement en bois de lit, table ronde, tables à jeu et toilette en acajou, quantité de tables, commodes, chaises, fauteuils, miroirs, lits, matelats, un service de table en porcelaine anglaise, batterie de cuisine, etc. Argent comptant. 443

## VENTE APRÈS DÉCÈS.

Le lundi 6 mai 1833, à 2 heures de relevée, à la maison cotée n° 645, rue BASSE-CHAUSSEE, commune d'Ans et Glain, ou VENDRA les MEUBLES et EFFETS de la succession des époux Wéry, consistant en tables, chaises, garde-robes, commodes, horloge, miroirs, cuivres, étagères, verreries, marmittes, cuves, une charette, marchandises d'épicerie et autres, etc. Argent comptant. 493

## VENTE DE BÊTES A LAINE.

M. J. A. LAMARCHE, cessant l'exploitation de sa ferme-située au Petit Modave, commune de Modave, en Condroz, y fera vendre publiquement, lundi 6 mai 1833, un superbe trou, peau mérinos de race pure, composé de : 200 moutons de 4 à 6 dents, 50 mètres de même âge, 50 agneaux. 425

## Administration de l'enregistrement et des domaines.

Jeudi 2 mai, à 10 heures du matin, le receveur des domaines à Liège, VENDRA dans la galerie Ouest du Palais de justice, les corps de délits, pièces de conviction, etc., déposés dans les greffes des tribunaux de cette ville, et non retirés dans le délai légal. Argent comptant. 202

## VENTE DE HÊTRES, TILLEULS ET MARONNIERS.

Le 2 mai 1833, vente à l'enchère et à crédit, de 50 gros hêtres, 20 tilleuls et 8 maronniers, situés à Strée près du château, recours au pied des arbres, à onze heures du matin. 494

A LOUER pour entrer en jouissance de suite, une BELLE GRANDE MAISON propre à tout commerce, composée au rez-de-chaussée d'une boutique, un salon, cuisine, pompe et grande cave, au premier de 3 pièces et un salon, au second de 4 pièces et un vaste grenier, située rue Entre-deux-Ponts, n° 784. 492

( ) Le samedi, 4 mai 1833, à deux heures, le notaire PAQUE vendra à l'encan, en son étude, rue Souverain-Pont, un forte-piano et une grande quantité de musiques instrumentales en quinte, quatuor, trio et duo pour deux violons, deux violoncelles, violons et alto, des meilleurs auteurs qui ont paru jusqu'à présent, toutes au complet, en bon ordre et cartonnées. On peut les voir le jour de la vente, depuis dix heures jusqu'à midi.

## ADMINISTRATION DES PRISONS.

Le lundi 6 mai prochain, à 9 heures du matin, il sera procédé à l'hôtel du gouvernement de la province, à l'adjudication des fournitures à faire pour la nourriture et l'entretien des prisonniers, pendant le 2<sup>e</sup> semestre 1833. Un exemplaire du cahier des charges est déposé à l'hôtel du gouvernement, où chacun peut en prendre connaissance.

( ) A VENDRE une MAISON de commerce, située à Liège, rue du Pont-d'Avroy, n° 567, à Liège. S'adresser au notaire DELVAUX, rue Vinave-d'Ile, n° 41.

A LOUER une MAISON bâtie à neuf, située pied de Pierreuse, n° 342. S'adresser vis à vis n° 327. 483

Jolie MAISON à LOUER, rue Ste-Claire, n° 123. S'y adresser.

A LOUER dès-à-présent une MAISON bien achalandée, rue faubourg Ste. Marguerite, n° 280, avec une boutique tout-à-fait meublée. 203

## VENTE D'IMMEUBLES COMMUNE D'HALTINNE.

Dimanche 5 mai 1833, à 8 heures du matin, VENTE publique de 20 bonniers de terrain, en divers lots ou en masse, dépendants du bois de BASSE ARCHE, vers le bois communal d'Ohey.

Le même jour à midi, on VENDRA aussi en détail ou en masse, 50 bonniers de fonds dans le bois de HAUTE ARCHE à l'extrémité vers GRAND PRÉ.

Ces ventes auront lieu, la première chez Barballe, cabaretier, à Ohey, la seconde chez Collin, cabaretier, près de Gesves. Renseignemens chez le notaire DEGIVE, à Andennes, et chez le sieur SIMON, garde desdits bois. 474

A VENDRE un beau et bon TILBURY, chez FORIE, rue Souverain-Pont.

( ) Le jeudi 2 mai 1833, à 3 heures de relevée, M<sup>e</sup> LIBENS notaire, à Liège, exposera en VENTE publique en son étude place St. Pierre, n° 21, les BIENS-FONDS suivans; consistant en 1<sup>o</sup> Une pièce de terre et broussaille de 2 bonniers 47 perches 94 aunes, située à la Montagne d'Amay, commune du même nom.

2<sup>o</sup> Une autre pièce de terre dite devant Goya, de 47 perches 43 aunes, située à Flémalle-Haute, tenant du levant Antoine Bustin, du midi Pierre Dubois, du couchant M. de Lantermange et du nord le chemin qui tend de Flémalle-Haute à Souhon.

3<sup>o</sup> Une autre de 47 perches 43 aunes, située audit Flémalle-Haute.

4<sup>o</sup> Une autre de 48 perches 51 aunes, située au Bruwier, à l'endroit dit Vignoul, à Jupille, tenant du levant Jean Mairehans, du midi et du Nord Jean Rasquinnet, et du couchant Lambert Defflandre.

5<sup>o</sup> Une autre de 48 perches 51 aunes, située au Houlpay, à Jupille, tenant de trois côtés aux chemins de Houlpay et du quatrième Jean Malchair.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente audit notaire LIBENS.

A LOUER pour la St-Jean prochain, un joli QUARTIER composé d'une cuisine, salon, plusieurs places à feux, vastes greniers, caves et écurie, ainsi que la promenade dans un jardin, présentement occupé par Mde. la douairière Bredart, rue Agimont, n° 412, à Liège, s'y adresser tous les mardi et vendredi de chaque semaine de deux à quatre heures de relevée.

A LOUER présentement une MAISON avec une grande cave, grenier, magasin et écurie, pouvant servir à toute espèce de commerce située faubourg St.-Léonard, n° 140, on pourrait y joindre un jardin au gré du locataire

Au même n° on LOUERAIT avec les mêmes avantages un beau QUARTIER faisant maison, s'y adresser pour voir tous les jours de 8 à dix heures du matin et pour les conditions rue Agimont, n° 412, à Liège. 37

## TRÈS-BELLE VENTE DE FUTAIE.

Le lundi, 29 courant, au bois du roi, situé à Winenne, près de Givet et de la Meuse, quantité de chênes de 7 à 9 pieds y seront exposés. 402

( ) Messieurs les administrateurs collateurs des bourses, Labeye, autorisés par arrêté du deux janvier dernier, feront pardevant M<sup>e</sup> DE BEEVE, notaire, VENDRE aux enchères publiques et à l'extinction des feux, par exposition en des tail et puis en masse, mercredi huit mai 1833, à deux heures de relevée, chez la dame veuve Kairis, aubergiste à Clermont, la petite FERME, qu'exploite le sieur Henri Vaume, au village de Clermont, entre Henri-Chapelle et Battice, consistant dans une bonne maison de fermier, les bâtimens de culture, cour, puits et dépendances, avec deux légumes et six pièces de fonds en prairies, clôses de hayes vives, contigues et annexées, bornant en partie la grande chaussée, de l'étendue de quatre bonniers, cinquante quatre perches, de la première classe, sur le cahier des charges, déposé, en l'étude dudit notaire et à voir, rue Soeurs de Hasque, n° 281, à Liège, ou chez Monsieur le curé de Clermont.

## VENTE DE 55,000 PIEDS DE BOIS DE CHÊNE, de 10 ans de sciage, à Frizet, près de Namur.

Le lundi 13 mai 1833, à 10 heures du matin, la Société de Vedrin, fera VENDRE environ 55,000 pieds de bois de chêne de 10 ans de sciage, composés de quartiers doubles et simples, foncures et demi-foncures, planches, feuillots, mardriers, chevrons, et 440 pièces de bois de 47 pieds de longueur, ayant 8 pouces sur 3 1/2 d'équarrissage à vif arrêt. Ces bois divisés en marchés de 400 à 700 pieds seront vendus dans les bâtimens du fourneau de Frizet, situé à un quart de lieue de Namur et à dix minutes de la chaussée de Bruxelles. A crédit sous caution 479

## BELLE CAMPAGNE A LOUER.

A louer, pour en jouir de suite, le château de Brumagne, avec ses dépendances, consistant en jardins fruitiers et d'agrément, orangerie, serre chaude, glacière remplie en ce moment; grand nombre d'espaliers dans le meilleur rapport, promenades et bosquets; pelouses suffisantes pour la nourriture de plusieurs bêtes à cornes, belle chasse, etc., etc.

Cette propriété, d'une position très-pittoresque, n'est éloignée que d'une lieue de Namur, et ne laisse rien à désirer sous le rapport des communications, étant située entre la Meuse et la route de Liège.

S'adresser, pour voir le château, etc., tous les jours, au jardinier dudit château, et pour les conditions, à M. l'avocat De-laitre, rue de Bruxelles, à Namur. 478

Lundi, 29 avril 1833, à trois heures de l'après-dînée, il sera procédé, par le notaire SERVAIS, en son étude, quai de la Sauvenière, n° 798, à Liège, à la VENTE publique d'une MAISON, située en la même ville, rue des Foulons, cotée 4055; joignant d'un côté à M. Bayet, orfèvre; d'un second au Sr Lhoest et d'un 3<sup>e</sup> à la rue. 14

( ) A VENDRE aux enchères publiques, le lundi 29 de ce mois, à 2 heures, en l'étude du notaire PAQUE, un JARDIN de 10 perches 90 aunes, garni d'arbres à fruits, situé à Liège, Degrés des Tisserands.

A LOUER le CHATEAU de BAELEN, commune de Henri-Chapelle. S'adresser audit notaire PAQUE.

Lundi 29 avril et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, en la demeure de Mlle. FINEAU, rue St-Severin, à la VENTE aux enchères de meubles, effets mobiliers, linges, objets d'habillemens, batterie de cuisine, etc., dépendant de la succession de Mme. V<sup>e</sup> Braconnier. Argent comptant. 165

Mardi, 30 avril 1833, à dix heures du matin; le notaire LAMBINON exposera en VENTE, au plus offrant, en son étude, deux MAISONS, en très-bon état, avec belle cour, l'une située rue Petite-Bèche, n° 850, et l'autre rue Pont-de-Pierres, Outre-Meuse, à Liège, ne formant qu'une seule habitation, servant à une fabrique d'étoffes en laines. S'adresser audit notaire LAMBINON. 138

Jeudi, 2 mai 1833, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères d'une belle et grande MAISON avec jardin, située à Liège, faubourg St-Gilles, n° 485. S'adresser audit notaire, rue d'Amay, n° 685. 128

VENTE considérable d'un beau MOBILIER, pour cause de départ, le jeudi 2 mai, à 2 heures de relevée et jours suivants s'il y a lieu, chez A. DUVIVIER, rue Velbruck, consistant en un très-beau buffet en acajou fermé, deux buffets à glaces, un fermé en chêne, trois hautes garde-robes, cinq commodes en acajou et en chêne, trois horloges, dont une à deux cadrans opposés, huit bois de lit, dont un avec fond à ressort, trois services à café en porcelaine, compotiers, carafes, verres et goblets en cristal, plusieurs glaces et estampes, bien encadrées, deux baignoires en fer blanc, plusieurs armoires, tables, chaises et autres objets trop long à détailler. Nota. Les estampes sont à voir dès-à-présent. 154

A LOUER la MAISON, nommée la BASTRIE, avec étang et jardins garnis d'arbres fruitiers, le tout de 50 perches, entouré de murs, rue Grand-Jonckeu, n° 924, faubourg d'Avroy. S'adresse rue du Pot d'Or, n° 657. 147

( ) Jeudi 9 mai 1833, à 2 heures, on VENDRA aux enchères publiques, en l'étude du notaire PAQUE, à Liège, une FERME située à Horion Hozémont, avec sept bonniers métriques de jardin, prairie et terre à labour. Aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire.

( ) Le jeudi 2 mai 1833, à 9 heures du matin, il sera procédé par devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau rue Saint-Jean-en-Isle, par le ministère de M<sup>e</sup> LIBENS, notaire, à la vente aux enchères publiques des IMMEUBLES et RENTES dont la désignation suit.

1<sup>o</sup> Une pièce de terre de 58 perches 33 aunes, située à Hollogne sur Geer, tenant du levant à la cure de Hollogne, du midi M. Lahaut et du couchant M. Destochem.

2<sup>o</sup> Une autre d'un bonnier 51 perches 21 aunes, située au dit Hollogne sur Geer, tenant du levant M. Jacquemin Debochoz, du midi à la cure de Hollogne, du couchant M. Lahaut et du nord M. Destochem.

3<sup>o</sup> Une autre de deux bonniers 40 perches 58 aunes, située en lieu dit à la Macrille audit Hollogne sur Geer, tenant du levant M. de Cornaco, du midi à la chaussée des Romains et du nord à Pierre Collon Domal, et au dit M. de Cornaco.

4<sup>o</sup> Deux pièces de terre contiguës de 65 perches 39 aunes, situées en lieu dit Baille Colleye, à Jupille, tenant du levant à une voie d'aisance, du midi aux enfans Noël Rasquinet, du couchant au ruisseau de Negiry et du nord à la prairie dite anciennement Fiastre.

5<sup>o</sup> Une autre pièce de terre de 14 perches 49 aunes, située au-dessous de la Baille Colleye à Jupille, tenant du levant aux Biery de Jemeppe, du midi à M. l'avocat Lesoinne et du couchant à M. Lemarié.

6<sup>o</sup> Le pré dit St-Denis situé près du Pont d'Amereœur, à Liège, contenant 13 perches 7 aunes, tenant du levant M. Heptia, du midi Léonard Collard, du couchant les enfans Chefnay et du nord Guillaume Havard.

7<sup>o</sup> Un jardin de 9 perches 79 aunes situé au même lieu, tenant du levant et du midi M. Labaye, du couchant Guillaume Havard et du nord à Léau.

8<sup>o</sup> Un pré d'un bonnier nommé le pré Manesse, situé à Villers-le-Temple, tenant du levant et du couchant à M. Billau.

RENTES.

9<sup>o</sup> Une rente de 130 francs 51 centimes due par M. Marie dit Bersac, sur la Batte, à Liège.

10<sup>o</sup> Les droits de l'arène de Jemeppe.

11<sup>o</sup> Et une rente de 3 francs 63 centimes due par Gilles Romain, de Jupille.

S'adresser pour prendre communication du cahier des charges à M. le juge de paix susdit et audit notaire LIBENS, dépositaire des titres de propriété.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

SOCIÉTÉ DU LION BELGE.

Assurance contre Incendie.

Jusqu'à présent les habitans de Liège devaient faire assurer leurs propriétés aux compagnies d'Anvers et de Bruxelles, une société dûment autorisée est établie à Liège, elle commence ses opérations avec un capital social d'un million garanti par des actionnaires figurant au nombre des plus riches propriétaires rentiers ou négocians.

Ses primes d'assurance sont généralement diminuées d'un quart, ce qui est un avantage considérable pour les personnes qui ont des propriétés à assurer, ou dont l'assurance doit être renouvelée.

La société est dirigée par J. H. Demonceau, négociant et échevin de la ville, sous la surveillance d'un conseil d'administration composé de Messieurs Eug. comte de Méan, sénateur, P. J. Francotte, Richard Lamarche, négociant, Fred. Gilman, secrétaire de la chambre de commerce, Lambert Grisard, négociant brasseur, et Ch. Verdois, avoué à la cour. Les statuts, conditions et tarifs des assurances sont à voir tous les jours au bureau de la direction, place Saint-Denis, n° 637, où l'on donnera tous les renseignements désirables. 139

VENTE de MAISONS situées à Liège, propres au commerce, et d'une jolie MAISON de campagne.

Lundi 6 mai 1833, à 3 heures de relevée, il sera procédé, par le ministère du notaire GILKINET, en son étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588, à la vente aux enchères des propriétés suivantes:

1<sup>o</sup> Une belle et vaste maison, à porte cochère, située à Liège rue derrière le Palais, n° 50, presqu'en face de la porte du Palais, contenant 18 pièces à feu, grand grenier, cour, remise, écurie, magasin, un vaste sous-sol bien aéré, caves, citernes, fontaine d'eau de source, jardin et terrasses, etc.

2<sup>o</sup> Une maison, en bon état, située rue derrière la Magdelaine, n° 117.

3<sup>o</sup> Une maison, aussi en bon état, située rue des Tourneurs, n° 156.

4<sup>o</sup> Une jolie maison de campagne, située à Weerccanne, vis-à-vis la chapelle, près de Maestricht, avec cour, écurie, remise, fournil, et 30 verges de jardin et prairie, le tout clos de murs et en bon état, louée par M. Pischotte, distillateur, et la dame son épouse.

S'adresser, pour visiter cette propriété, aux locataires, et pour connaître les conditions de la vente audit notaire. 151

VENTE D'IMMEUBLES.

Le 15 mai 1833, à 1 heure de relevée, en son étude le notaire HALLEUX, de Battice, VENDRA aux enchères publiques, à la requête de M. Denis, négociant, domicilié à Bruxelles; les IMMEUBLES ci après:

1<sup>er</sup> Lot. — Une belle et grande maison, bâtie à la moderne, avec porte cochère, composée de 7 pièces au rez-de-chaussée 8 au premier, 8 au second, beaux greniers et 5 belles caves, cour, remise, écurie pour 10 chevaux, jardin entouré de murailles et un second entouré de hayes vives et attenant, puits, citerne et pompe dans la cour, le tout couvert en ardoises et situé en ville de Herve, rue du Coin.

2<sup>e</sup> Lot. — Trois petites maisons, avec écurie, le tout formant un ensemble, sises en ville de Herve, rue du Coin.

3<sup>e</sup> Lot. — Une belle ferme, sise au lieu dit le Thier, en la commune de Battice, consistant en un beau quartier de maître, composé de deux pièces au rez-de-chaussée, deux au premier, grenier et belles caves, plus les bâtimens du fermier, étable, écurie, fournil, le tout couvert en ardoises, avec cour entourée de murailles et porte cochère, jardin et dépendances avec les biens fonds en prairie de 1<sup>re</sup> classe d'environ 8 bonniers 16 perches, longeant le pavé de Battice à Verviers.

Cette propriété jouit d'une source d'eau qui ne tarit jamais et sous laquelle il existe une terre glaise très-avantageusement connue.

4<sup>e</sup> Lot. — Une pièce au même endroit, aboutissant au pavé de Verviers, grande d'un bonnier 45 perches, sous laquelle se trouve une terre glaise que l'on exploite avec grand bénéfice.

5<sup>e</sup> Lot. — Une belle et grande maison, avec porte cochère, sise à Elvaux-Battice, composée de 4 pièces au rez-de-chaussée y compris un grand salon, 4 au premier y compris une salle de 22 sur 32 pieds, greniers et caves voutées, le tout couvert en ardoises, avec écurie pour deux chevaux, fournil et puits dans la cour, laquelle est entourée de murailles.

Cette maison est propre pour y établir une fabrique de draps ou des assortimens de filatures, avec ce un jardin vis-à-vis, plus un terrain à l'entour du bâtiment d'environ 4 perches et désigné par des piquets.

6<sup>e</sup> Lot. — Une maison formant deux demeures, sise à Elvaux-Battice avec une petite écurie et jardin.

7<sup>e</sup> Lot. — Une ferme sise à Elvaux-Battice, consistant en 2 maisons, étable, jardin et dépendances, avec les biens fonds en prairie de 1<sup>re</sup> classe, d'une contenance de 7 bonniers 48 perches.

8<sup>e</sup> Lot. — Une petite ferme sise au même endroit, consistant en maison, étable, jardin et dépendances, avec les biens fonds en 4 pièces de prairie de 3 bonniers 85 perches.

Ces deux fermes sont traversées par un ruisseau qui fait mouvoir un moulin à farine.

9<sup>e</sup> Lot. — Une petite prairie, située sur la commune, grande de 10 perches.

Les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lots après avoir été exposés séparément seront réunis ainsi que les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>.

Cette vente présente toute sûreté aux acquéreurs.

S'adresser au notaire sousigné pour connaître les conditions et prendre inspection des plans figuratifs desdites propriétés.

HALLEUX, notaire.

( ) ADJUDICATION définitive de la belle TERRE de My.

Cette propriété, d'origine patrimoniale, est située en la commune de My, canton de Ferrières, arrondissement de Huy, elle est distante de 5 lieues de la ville de Liège.

Elle consiste en un château avec corps de ferme et 27 bonniers métriques, en jardins, prairies, terres labourables et pâtures.

Ce domaine sera VENDU aux enchères publiques par le ministère de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège, en son étude place St-Pierre, le 2 mai 1833, 10 heures du matin, la première enchère servira de mise à prix et la propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur. S'adresser audit M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, pour connaître les charges et condition de cette adjudication.

( ) VENTE par licitation d'une jolie MAISON de campagne, située à Niel, et de TERRES labourables et PRES, sous ledit Niel, Montenacken, Borlo et Gingelom, canton de St-Trond.

Le jeudi, 30 mai 1833, à 10 heures du matin, au cabinet de Nicolas Vandevors, à Montenacken, la dame Marie Barbe Ernestine Demarteau, veuve du sieur Paul François Louis Lugers et ses enfans mineurs, feront procéder pardevant M. le juge de paix du canton de St-Trond, et par le ministère du notaire GOYENS, résidant audit Montenacken, à la VENTE au plus offrant, et à l'extinction des feux, SAVOIR:

1<sup>o</sup> D'une jolie MAISON de campagne, à deux étages, avec grange, remise, étables, écuries, le tout bâti en briques et couvert d'ardoises et de tuiles, cour, jardin potager, enclos, pépinière et verger, ne formant qu'un ensemble, et contenant deux bonniers 81 perches 49 aunes carrées, situées sous Niel.

2<sup>o</sup> D'environ 8 bonniers 59 perches 62 aunes carrées de prés et terres labourables en seize pièces, situées sous lesdits Niel, Montenacken, Gingelom et Borlo.

Pour plus amples informations et pour connaître les conditions de la vente, s'adresser audit notaire GOYENS, ou à M<sup>e</sup> DESPREETZ, avoué, rue St-Séverin, n° 573, à Liège.

COMMERCE.

Bourse de Paris du 24 avril. — Rentes, 5 p. 101 7/8 — 4 1/2 p. 100 00. — Rentes, 3 p. 78 00 — Act. de la banque, 1720 00. — Certificat Falconnet, 92 00 — Emprunt royal d'Espagne, 90 1/4. — Emprunt d'Haïti, 260 00 — Empr. romain, 90 5/8. — Empr. belge, 87 7/8.

Bourse d'Amsterdam du 24 avril. — Dette active, 118 00; idem différée, 113 1/6 — Bill. de change, 19 7/8 — Syndicat d'amort., 77 3/4 00; idem 3 1/2 p. 100, 00 00 — Rente remb., 2 1/2 p. 100, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rus. Hop. et C<sup>e</sup>, 97 et 99 0/0, idem ins. gr. liv., 63 7/8 00, idem C. Hamb., 00; idem idem à l'L., 00 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr. 3 p. 100, 77 0/0. — Métalliques, 87 7/8. — Naples Falc., 83 0/0 idem à Lond., 00 0/0 00. — Perp. à Amst., 66 1/16. — A. 1<sup>re</sup> levée, 43 7/8 00. — Rente perp., 06 0/0. — Lots de Pologne, 0. — Brésil., 00 0/0 — Grecs 2<sup>e</sup> levée, 28 1/2 30 1/2 00. — C. guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 00 00.

Bourse d'Anvers, du 26 avril.

Changes	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam	118	A	
Londres	40 7/8	P	40 3/4
Paris	114 p.	3/4	A 1/4
Francfort	36 00/00	35 1/2 1/6	A
Hambourg	35 5/16	35 1/8	

Escompte 0 0/0 10.

Effets publics — Métalliques, 93 1/2 000 00. — Lots portugais, 408 0 0/00 00 — Napolitains, 84 1/4 A. — Guelb. 0/0. — Rente perp. Esp. de Paris, 00 0/0 0/0; idem Amsterdam, 68 68 1/2 68 A. — Anglo danois, 72 1/2 A. — Lots de Pologne, 104 1/2 0 A. — Anglo brésiliens, 63 1/2 A. — Emprunt romain, 88 1/2 89. — Emprunt belge de 12 millions, 00 00 0/0 00. — Idem de 10 millions, 00 0/0 — Idem de 24 millions, 86 3/4 87 A.

Arrivages au port d'Anvers, du 25 avril.

Le kof hanovrien Wilhelmina, cap. Dewalle, venant de la Baltique, chargé de orge.

Le kof hanovrien Katrina, cap. Otten, ven. d'Emden, chargé de cendres.

Le ever danois Herman et Wilhelm, cap. Clausen, ven. de Bander, chargé de orge.

La galjas danois Anna Dorothea Otelin, cap. Jessen, ven. de Stege, chargé de orge.

Le kof hanovrien Helena, cap. Aden, ven. d'Emden, chargé de cendres.

Le kof hanovrien Herstelling, cap. Gust, ven. de Holberk, chargé de orge.

Le yacht danois Flora, cap. Michielsens, ven. de Husum, chargé d'avoine.

La galjas danois Catrina Margaretha, cap. Haack, ven. de Husum, chargé d'avoine.

Le schooner danois Aurora, cap. Simoni, ven. de Randers, chargé d'avoine.

Tous ces navires peuvent être comparés en capacité à un seul américain, car le total de leur tonnage se monte au plus ensemble à 435, faisant 48 tonneaux par navire.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.